

## **Compte-rendu du Conseil de Faculté du 14 mai 2020**

### **En visio-conférence**

**Élus présents** : Alain AYERBE, Gérémy COMETTI, Salomé DEBOOS, Catherine DELCROIX, Nalini FURST, Philippe HAMMAN, Judicaël JUGE, Anne-Sophie LAMINE, Elena LANDMANN, Elise MARSICANO, Geoffrey POITOU, Roger SOME, Maurice WINTZ

**Élus excusés** : Catherine BOISSON, Philippe CORDAZZO, Frédéric BAUER, Marcel BAUER, Nicolas MATT, Catherine ZUBER

**Procurations** : C.Boisson à C.Delcroix, P.Cordazzo à A.Ayerbe

**Invitée** : Clarisse MAIGRET

**Invités permanents excusés** : Nicolas AMADIO, Maurice CARREZ, Marie DE LASALLE, Pascal HINTERMEYER,

**Invités permanents** : Marie BALAS, Catherine LÉOPOLD

**Président de séance** : Jean-Daniel BOYER, Doyen

### Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil de Faculté du 7 mai 2020
2. Modification des MECC pour la session 2, des semestres 1 et 2 de l'année 2019-2020
3. Point sur les TD attachés aux CM optionnels en L2
4. Réponses aux retours sur les MECC et vote des MECC 2020-2021 – Les MECC sont disponibles sur Seafile à partir du 20 avril 2020  
<https://seafile.unistra.fr/d/db1de58c4eb94e109091/>
5. Point sur les conseils de perfectionnement
6. Point sur les stages
7. Point sur l'extinction de la L2 EAD.
8. Rapport annuel des directeurs d'instituts
9. Dialogue de gestion 2021
- Demandes émanant des instituts
  10. Accord international Fachhochschule Frankfurt am Main
  11. Point d'information : mise en place d'une préparation à l'agrégation de Sciences économiques et sociales à la FSEG à la rentrée 2020.

M. Boyer salue les membres du conseil.

Il demande de faire en sorte que la visioconférence se déroule le plus possible sous la forme d'un conseil de Faculté habituel : autrement dit que seuls les membres élus et invités y participent pour ne pas compliquer des interactions qui sont déjà souvent difficiles.

Il aborde l'ordre du jour.

### **1. Approbation du compte-rendu du conseil de Faculté du 7 mai 2020**

Quelques modifications sont apportées au compte-rendu du conseil du 7 mai 2020 puis le compte-rendu est voté à l'unanimité.

### **2. Modification des MECC pour la session 2, des semestres 1 et 2 de l'année 2019-2020**

La parole est donnée à Mme Maigret pour expliquer les MECC.

Mme Maigret explique que ces MECC ont été remontées comme proposées par les équipes pédagogiques avec des adaptations par des oraux et/ou des dossiers par exemple à cause de la crise sanitaire.

Vote à l'unanimité.

### **3. Point sur les TD attachés aux CM optionnels en L2**

Suite au conseil de faculté du 7 mai, une visio-conférence a été organisée avec les étudiants élus au conseil, Mme Marsicano et M. Boyer pour discuter des options, et en particulier des adaptations des MECC à un retour à deux TD optionnels.

M. Boyer explique que réintroduire ces TD représentera un coût plus important (de 100 à 150 hetd) et comme l'année passée nous avons un surcoût de 800 hetd, il a fallu réduire la voilure des TD ; il ne faudrait donc pas revivre cette situation pour l'année 2020/2021. Il rappelle que le surcoût de l'offre de formation était d'ailleurs majoritairement imputable à l'offre en Master notamment en sociologie.

M. Hamman rappelle deux principes qui ont prévalu lors des nombreuses commissions qui ont précédé la mise en place de la maquette 2018. Cela concerne les orientations retenues et compromis pédagogiques trouvés dans la reconfiguration des UE, et entre enseignements obligatoires et optionnels : d'une part, il s'agit d'une licence de Sciences sociales, assurant une place à tous les instituts de la composante, afin d'accéder à tous les L3 et Masters ; d'autre part, la progressivité, en connaissances et compétences, ce qui inclut les TD, et le fait de proposer des choix également progressifs aux étudiant.e.s, donc ne pas contraindre à un TD sur 7 ou 8 en UE3, ni produire de ce fait des concurrences à l'intérieur de la composante.

Tout en rappelant que la réduction à 1 TD en UE3 a également eu cette année des effets pour les chargés de TD qui ont pu préparer des interventions ensuite supprimées faute d'effectifs, M. Hamman propose de rétablir la maquette qui a été validée pour l'offre 2018, avec 2 TD, avant d'engager une réflexion pour une possible évolution, une suppression du 2<sup>e</sup> TD pendant 2 ans lui semblant devenir irréversible. Plusieurs collègues abondent, soulignant notamment qu'à effectif de cours constant d'une année

sur l'autre (une centaine), le passage à un seul TD a impliqué la chute d'effectif en TD de 45 à 7 inscrits pour l'option religion (et donc la fermeture).

M. Jugé et Mme Landmann rendent compte des réflexions issues de la réunion évoquée plus haut, précisant que la discussion a porté sur différents enjeux d'organisation de la L2 (communication, impact des ECI, offre d'enseignements...), enjeux qui vont au-delà de la question des TD. Il a également été regretté que d'autres membres du Conseil n'aient pas été présents à cette réunion.

M. Wintz prend la parole pour rappeler que suite au précédent Conseil de faculté, la réunion était censée être centrée sur les MECC et non sur la maquette et les enseignements en tant que tels.

Une longue discussion s'ouvre ensuite qui s'oriente vers un constat partagé de l'intérêt à engager, à partir de septembre, une réflexion globale sur l'équilibre de l'offre en TD, permettant une meilleure progressivité et lisibilité de l'offre des options dans la perspective des parcours de Master. Les échanges font également ressortir le souhait de revenir, à titre conservatoire pour la rentrée 2020, à une offre de 2 TD optionnels.

A l'issue du débat, M. Boyer propose un vote sur le fait d'engager, à la rentrée, une réflexion approfondie sur la cohérence des maquettes de licence, au regard des enjeux des ECI et des enjeux pédagogiques liés aux TD, avec des représentants enseignants des licences et des masters, ainsi que des représentants étudiants, à partir de septembre prochain : vote à l'unanimité.

Il propose ensuite un second vote sur le retour aux 2 TD en soulignant que les éventuels surcoûts engendrés seront pris sur le référentiel de l'année prochaine: pour : 9 voix ; contre : 0 ; abstentions : 5 voix.

M. Poitou n'a pas pris part au vote : il ne s'est ni abstenu, ni déclaré pour ou contre lors du vote.

Le retour aux 2 TD dans l'UE3 de L2 est donc acté pour la rentrée 2020-21 et intégré dans les MECC pour le point 4.

M. Hamman sollicite l'avis des représentants étudiants sur les MECC relatives aux CM et TD de l'UE3 dans la nouvelle configuration ; ces derniers sont attachés à deux évaluations en CM, y compris lorsque ceux-ci sont pris avec un TD.

#### **4. Réponses aux retours sur les MECC et vote des MECC 2020-2021**

Mme Maignet explique que ces MECC ont été remontées comme proposées par les équipes pédagogiques.

M. Ayerbe relève qu'il a noté que dans les MECC, le cours "Démographie européenne" (24 h de cours et 12 h de TD) dans l'UE3 - Approfondissement thématique du S3 à été supprimé, alors qu'il doit être conservé.

A part quelques changements minimales, elles sont votées à l'unanimité.

#### **5. Point sur les conseils de perfectionnement**

Ce point sera traité au prochain conseil.

#### **6. Point sur les stages**

Après discussions, M.Boyer propose de maintenir jusqu'au prochain conseil de faculté et jusqu'à nouvel ordre le fait que les stages doivent uniquement se passer en télétravail.  
Vote : à l'unanimité avec 1 abstention.

Ce point sera rediscuté au prochain conseil.

#### **7. Point sur l'extinction de la L2 EAD**

Ce point sera traité au prochain conseil.

#### **8. Rapport annuel des directeurs d'instituts**

Chaque directrice/directeur d'institut présente son rapport annuel.

#### **9. Dialogue de gestion 2021**

- Demandes émanant des instituts

Ce point sera traité au prochain conseil.

#### **10. Accord international Fachhochschule Frankfurt am Main**

Mme Delcroix présente le renouvellement de l'Accord international de la Fachhochschule Frankfurt am Main qui existe depuis 2013.

Il s'agit essentiellement d'un module d'enseignement intégré franco-allemand sur la comparaison des politiques sociales et des modes d'intervention sociale auprès des migrants en France et en Allemagne avec un échange tous les deux ans d'étudiants français et allemands, Ceux-ci se rencontrent une fois en France et une fois en Allemagne sur 3 jours.

Deux enseignantes – Mme Delcroix et sa collègue allemande - préparent et dirigent ces rencontres.

Le budget d'aide au déplacement des étudiants français à Francfort une année sur deux est pris en charge par le CERIS. En 2019, une dotation supplémentaire de 800 euros a été attribuée par la commission scientifique ce qui a réduit la participation financière des étudiants.

M. Boyer rappelle qu'il souhaiterait que le budget prévisionnel (de l'ordre de 3% du budget de la Faculté) soit soumis au vote du conseil de Faculté et rappelle que pour lui certains points de l'accord ne sont pas clairs.

Mme Maigret demande également des éclaircissements concernant l'organisation du séminaire.

Le conseil de faculté vote la version PDF initialement présentée par Catherine Delcroix au conseil pour avec deux abstentions.

### **11. Point d'information : mise en place d'une préparation à l'agrégation de Sciences économiques et sociales à la FSEG à la rentrée 2020**

Ce point sera traité au prochain conseil.

M. Boyer annonce que les travaux de changements de fenêtres vont reprendre au 2ème et 3ème étages au niveau de la Faculté les 18 et 25 mai prochain. Une information dans ce sens a déjà été envoyée aux personnes concernées pour effectuer le rangement des bureaux par chaque personne occupant ces bureaux par Mme Léopold.

La séance est levée à 19h10.